

# Une seule vérité : la réforme est mauvaise ! Une seule action possible : la grève !

**La pression des cheminots grévistes a obligé Matignon à mettre sous tutelle le ministre des Transports en proposant une première rencontre le 7 mai.  
Pour la Fédération SUD-Rail, nous irons à ce qui doit être enfin l'ouverture des négociations, avec la pression des grévistes et porteur de leurs revendications !**

C'est bien la preuve que les cheminots ne sont pas tombés dans le piège des effets de communication du gouvernement ou de la propagande de l'entreprise... le projet de loi ne garantit rien pour les cheminots, il n'y a pas d'avancées ... la grève continue !  
Alors il convient d'amplifier le mouvement, de convaincre les cheminots qui seraient encore hésitants de renforcer la grève, de mettre le paquet pour montrer notre détermination et que l'ensemble des services de la SNCF soit à l'arrêt !

**Le pacte ferroviaire doit être retiré et les droits des cheminots renforcés !**

**INTOX RÉFORMES** **Ou une Filiale !!**

**ZOOM SUR** LES GARANTIES SOCIALES EN CAS DE TRANSFERT VERS UNE ENTREPRISE CONCURRENTE

**LE « SAC A DOS » SOCIAL EST VIDE.....**

	SALARIÉ AU STATUT	SALARIÉ CONTRACTUEL	
Rémunération nette sur les 12 derniers mois	✓	✓	<b>PÉRENNE</b>
Minimum garanti de manière pérenne <b>Un minimum garanti ?? Ceci est l'application du code du travail et rien de + rien de -</b>	✓	✓	
La garantie de l'emploi au sein de la branche ferroviaire <b>En S.A., possibilité de licencier collectivement les cheminots !</b>	✓	✓	
L'affiliation au régime spécial de retraite (si le salarié reste au sein de la branche ferroviaire) <b>Réforme prévue en 2019 !!</b>	✓	✓	<b>«Garanties» conservées au MAXIMUM 15 MOIS*</b>
L'affiliation au régime général de retraite <b>Ceci est l'application du code du travail et rien de + rien de -</b>	✓	✓	
Le maintien des accords collectifs d'entreprise <b>Polyvalence, etc...!</b> (Ex. organisation du travail, cessation progressive d'activité, intéressement...)	✓	✓	<b>SAUF SI</b>
Le chapitre 2 du statut (éléments constitutifs de la rémunération, la structuration de la grille et l'évolution en échelon) <b>Fini les Primes ! (PFA, de vacances,...)</b>	✓	✓	
L'article 13 du chapitre 6 relatif aux conditions de classement en position de rémunération. <b>Fini la grille de notations !</b> <i>NB: ces deux chapitres n'ont pas de lien avec le maintien du montant net de la rémunération qui est garanti de manière pérenne.</i>	✓	✓	
<b>Bref ils touchent donc à la rémunération !</b> Les dispositions réglementaires liées à la rémunération	✓	✓	<b>NÉGOCIATION DE BRANCHE</b>
Les facilités de circulation SNCF	✓	✓	
L'accès à la médecine de soins spécialisée	✓	✓	

Source : Projet de Loi pour un nouveau pacte ferroviaire – Article 2 quinquies

\*À défaut d'accord signé au sein de la nouvelle entreprise

**L'INFO À PORTÉE DE CLIC :** Le maintien des facilités de circulation et de l'accès à la médecine de soins spécialisée **UNIQUEMENT**, seront renvoyés à un accord de branche **SI IL Y A ACCORD DE BRANCHE** après le vote de la loi.

A défaut d'accord au bout de 15 mois, les salariés transférés se voient appliquer les règles sociales de l'entreprise accueillante.

le Sharepoint des Réformes

**SUD RAIL** **RÉFORMES 2018 FERROVIAIRES** **SNCF**

## ***DIRECTION ET GOUVERNEMENT SONT DES MENTEURS !***

- **Quand ils annoncent un « groupe public unifié »** : la vérité c'est que demain, encore plus qu'aujourd'hui, les cheminots se trouveront isolés dans leur Société Anonyme avec des droits remis en cause et différenciés selon leurs activités, car la direction a déjà annoncé vouloir mettre fin aux accords transverses et vouloir négocier « *au plus près* » et selon les « *besoins des activités* », l'organisation du travail, la polyvalence des métiers...

**Pour la Fédération SUD-Rail, il faut une seule et unique entreprise publique unifiée pour garantir l'unicité sociale des cheminots et l'efficacité du système ferroviaire !**

- **Quand ils annoncent vouloir « construire un avenir pour le FRET ferroviaire »** : La vérité c'est que derrière la filialisation annoncée, il n'y a rien ! Pas de projets de développement ou de relance du Fret ferroviaire, pas de garanties sociales pour les cheminots du FRET... Pointés sur leurs responsabilités respectives sur l'état de FRET SNCF, direction et gouvernement n'ont rien à proposer hormis une privatisation qui viserait à casser le contrat social des cheminots et à permettre aux opérateurs privés d'engranger les subventions pour consolider les trafics rentables !

**Pour la Fédération SUD-Rail, il faut faire du FRET Ferroviaire une priorité nationale, le déclarer d'intérêt public et prendre les mesures législatives qui lui permettraient d'être au cœur de la politique d'un transport écologique pour les 50 prochaines années !**

## ***UNE MOBILISATION RENFORCÉE ET ACTIVE POUR UN MOIS DE MAI QUI DOIT NOUS FAIRE GAGNER !***



« Faire » la grève, ça veut dire occuper nos lieux de travail pour échanger avec les collègues pas encore convaincus de l'utilité et de la nécessité du mouvement.

« Faire » la grève, c'est participer à des actions collectives, c'est se retrouver entre grévistes pour s'échanger les informations et débattre des perspectives, c'est aussi souvent l'occasion d'échanger avec les collègues d'autres services que le sien.

« Faire » la grève, c'est décider ensemble lors des Assemblées Générales des suites que nous donnons à notre lutte !

**Pour un mois de MAI de lutte, ça commence le 1<sup>er</sup> avec une participation de tous les cheminots dans les cortèges. En agrégeant nos luttes, nous forcerons le gouvernement à renoncer à ses projets de casse des services publics !!**

FÉDÉRATION SUD-Rail - 17 BOULEVARD DE LA LIBÉRATION 93200 ST DENIS

TEL : 01 42 43 35 75

@ : sud.rail.federation@gmail.com

FACEBOOK : @sudrailofficiel

FAX : 01 42 43 36 67

INTERNET : www.sudrail.fr

TWITTER : @ Fede\_SUD\_Rail